

Entre les soussignés:

1° M. Balanca Jean Baptiste
propriétaire demeurant à Norgeat, section de Miglos,
D'une part,

2° M. Montaud Constantin Maire
de la commune de Miglos agissant en cette qualité,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

M. Balanca s'engage par les présentes
à céder à la commune de Miglos l'eau d'une source
sise dans un pré lui appartenant au lieu dit
"Fontanoble", numéro 34 section C, et à la
laisser capter pour alimenter la canalisation des
fontaines publiques de Norgeat et d'Arquizat

Cette cession est faite aux conditions
suivantes: 1° la commune devra fournir à ses frais à M.
Balanca un bec d'eau avec robinet qui sera installé
sur l'évier de la cuisine de la maison lui appartenant,

2° la commune devra, en outre, payer à M.
Balanca une indemnité de cent francs payable à la fin des
travaux — Moyennant ce qui précède M. Balanca

Approuvé:
le 12 février 1914, pour les travaux de captation de la fontaine susdite ainsi
que ceux de pose de canalisation qui pourront être
nécessaires tant dans la propriété de Fontanoble ou émanée
que dans toute autre propriété lui appartenant sans autre
indemnité quelle qu'elle soit. Fait double à Miglos
le 11 janvier 1912 - Balanca et Montaud signés à l'original
Copie certifiée conforme pour les services de la Préfecture



Le Maire de Miglos,
C. Montaud